



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

**OBJET : Demandes de dérogations mineures**

**AVIS PUBLIC**

**Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska**

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, le 5 juin 2023 à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

**Lot numéro 6 317 456 du cadastre du Québec (35, rue du Boisé)**

Demande de Patrice Desrochers, portant le numéro 2023-05-0005, et ayant pour effet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'une piscine creusée sur la toiture de la résidence plutôt qu'à au moins 1.5 mètre de celle-ci, le tout contrairement à l'article 5.4.6.1 b) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur.

**Lot numéro 2 471 303 du cadastre du Québec (352, avenue Pie-X)**

Demande de Gouttières A. Champoux, portant le numéro 2023-05-0006, et ayant pour effet, si la demande est accordée, de régulariser l'implantation d'un garage situé à 1.33 mètre de la ligne de terrain arrière plutôt qu'à 1.5 mètre, tel que prescrit à l'article 5.4.2.1 a) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES.

**DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 17 MAI 2023.**

**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et greffière-trésorière**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, Katherine Beaudoin, domiciliée à Beaulac-Garthy, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint le 17 mai 2023 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 mai 2023.*

**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et greffière-trésorière**